

# Classe à Horaires Aménagés

## Arts plastiques

### 2024/2025



**Attention, les élèves ne peuvent candidater que sur UN SEUL DISPOSITIF.**

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Classe Actuelle .....Ecole/Collège Actuel(le).....

Nom du père : .....Prénom : ..... Tél : .....

Nom de la mère : .....Prénom : ..... Tél : .....

Adresse postale : .....

Courriel obligatoire : .....

## Recrutement en Classe à Horaires Aménagés arts plastiques

### Dossier inscription - Rentrée 2024

Votre enfant souhaite intégrer une **classe à horaires aménagés Arts plastiques** :

#### En quoi cela consiste-t-il ?

Les élèves bénéficient de 2h00 d'atelier hebdomadaires durant lesquelles ils expérimenteront différentes techniques, le travail seul et en groupe, ainsi que la collaboration avec un artiste diplômé des Beaux Arts. Ils seront aussi amenés à visiter des lieux artistiques (musées, expos...). Enfin, ils participeront de façon active à la grande exposition de leurs travaux en fin d'année.

#### Comment intégrer la classe ?

Les élèves désireux d'intégrer la classe arts plastiques doivent **retourner cette fiche mardi 26 mars** dernier délai par mail : [ce.0332768e@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332768e@ac-bordeaux.fr) ou par courrier au Collège Aliénor d'Aquitaine 16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux.

**Les tests auront lieu le 27 mars au collège, de 13h00 à 16h00.**

Nous recherchons des élèves présentant un intérêt pour la pratique et la culture artistique et possédant de la motivation et une bonne capacité de concentration. **Le matériel pour le test** : une trousse d'écolier avec colle, ciseaux et quelques pinceaux. Les élèves auront à répondre aux propositions des enseignantes en faisant preuve de réflexion et d'inventivité

L'engagement dans une classe à horaires aménagés vaut pour les 4 années du collège.

Les résultats des tests seront communiqués par affichage devant le collège, et sur le site internet, après réunion des commissions (qui réunissent enseignants, direction, et représentants des parents d'élèves élus au conseil d'administration).

Signature des parents

Signature de l'élève